Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260929-DEL260929_13-DE

PLESCOP
PLESKOB

Délibération du 29 septembre 2026

26-09-29-**13**: INSTANCES : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (23)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, GUIMARD Annie, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, DE KERMENGUY Anne-Charlotte, LE KERNEC Charles, SELARD Anne-Audrey, NAHELOU Mickaël, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine, GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (6)** : PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, PERTEL Hubert, POTTIER Laure, LE TRIONNAIRE Benoît, MANIC Jeanne, respectivement à KIZIBOUKOU Jocelin, AUBREE Christophe, GUIHO Françoise, LALYS Benoit, MOURAUD Françoise et LETIEMBRE Isabelle*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Jocelin KIZIBOUKOU*

***Quorum (15) :** atteint*

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune d'au moins 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2026, fixant les modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Une seule liste est proposée :

Sont candidats au poste de titulaire, le Maire étant président de droit :

- Arnaud LE BOULAIRE
- Françoise MOURAUD
- Bruno PENPENIC
- Christophe AUBREE
- Marie-Paule LOUDUN

Sont candidats au poste de suppléants

- Jocelin KIZIBOUKOU

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260929-DEL260929_13-DE

- Françoise GUIHO
- Véronique FORGET
- Isabelle LETIEMBRE
- Antoine RICHARD

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont donc désignés :

En tant que titulaires :

- Arnaud LE BOULAIRE
- Françoise MOURAUD
- Bruno PENPENIC
- Christophe AUBREE
- Marie-Paule LOUDUN

En tant que suppléants :

- Jocelin KIZIBOUKOU
- Françoise GUIHO
- Véronique FORGET
- Isabelle LETIEMBRE
- Antoine RICHARD

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Jocelin KIZIBOUKOU

